

PARTIE 4 : CLASSES, STRATIFICATION ET MOBILITE SOCIALES

CHAPITRE 3 : JUSTICE SOCIALE ET INEGALITES : COMMENT LES POUVOIRS PUBLICS PEUVENT-ILS CONTRIBUER A LA COHESION SOCIALE ?

Notions	Indications complémentaires
Égalité, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.	<p>On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances.</p> <p>On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers.</p> <p>Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transferts.</p>

1. Les différentes formes d'égalité : l'égalité de quoi ?

1.1 Égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations

1) il existe, en premier lieu, une **égalité des droits**. Cela signifie que la loi, c'est à dire les mêmes droits et les mêmes contraintes juridiques s'imposent à tous. Dans l'Ancien Régime, cette égalité n'était pas assurée puisque par exemple, nobles et roturiers ne relevaient pas des mêmes tribunaux (les premiers étaient dispensés du paiement de l'impôt).

2) le terme égalité renvoie en second sens à l'**égalité des chances**. On considère alors que la société comporte des positions sociales hiérarchisées mais que tous les individus doivent disposer de chances égales d'accéder aux différentes positions. L'idée d'égalité des chances signifie que l'on doit compenser les inégalités initiales : donner plus à ceux qui ont moins pour leur assurer une égalité des chances. L'impôt sur le patrimoine (et notamment sur les successions) contribue à l'égalité des chances de même que les politiques qui cherchent à assurer la réussite scolaire des enfants les plus défavorisés ;

3) enfin, l'égalité peut signifier **égalité des situations**. Suppose la suppression de toutes formes d'inégalités, c'est l'égalité effective. Il peut s'agir par exemple d'une égalité des revenus. Cette forme d'égalité apparaît en fait comme une « perspective » dans un espace de débat où la société discute du caractère excessif de l'inégalité des situations : faut-il ou non réduire l'inégalité des revenus ? Ainsi, à la fin de la Théorie générale de l'emploi et l'intérêt et de la monnaie, Keynes propose de réduire l'inégalité des revenus (et non de la supprimer).

L'égalité des chances est évidemment compatible avec une grande inégalité des situations.

Équité : prise en compte des handicaps et des avantages des individus dans l'application de certaines règles. Il faut donc regarder la situation de départ pour parvenir à la justice sociale

Justice sociale : les normes qui définissent la répartition des ressources afin qu'elle soit équitable

Autrement dit, toute société démocratique est nécessairement fondée sur un idéal égalitaire qui combine égalité devant la loi et égalité des chances.

Donc l'idéal démocratique ne sous entend pas égalité des situations, démocratie et inégalité ne sont pas deux notions contradictoires. La question qui se pose alors pour une démocratie c'est de savoir quel est le degré d'inégalités qu'elle accepte, quel est le niveau d'égalité qu'elle recherche.

1.2 Qu'en est-il dans notre démocratie ?

- L'égalité des droits est acquise

Proclamée dès le 18^e siècle par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, signée par tous les PDEM et la plupart des PED, la construction de l'égalité de tous devant la loi a été progressive (ex le droit de vote des femmes) et est encore en perpétuelle construction (ex droit de vote des immigrés, droit des homosexuels, droit au logement,...)

- L'égalité des chances est recherchée

L'égalité des chances renvoie à l'idée de justice sociale. L'équité peut être un moyen d'atteindre l'égalité : on peut juger et traiter de manière égale des situations identiques mais accorder des droits spécifiques aux groupes sociaux dont la situation est jugée désavantageuse. C'est une égalité proportionnée à la situation des individus.

La notion d'équité est souvent associée à l'analyse de J. Rawls et à son ouvrage *Theory of justice* paru en 1971. Voir 2.1

La justice sociale est **une construction morale et politique**. C'est l'ensemble des principes qui définissent la répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité, c'est-à-dire une répartition tenant compte de la situation personnelle des individus.

En ce sens, elle est le résultat d'une série de choix collectifs sur ce que doivent être les clefs de répartition entre les membres d'une société. **La justice sociale s'appuie donc sur des principes** comme l'égalité des droits ou l'équité des situations, **principes découlant des valeurs de la société**, pour déterminer les formes de solidarités collectives.

La justice sociale représente donc, **à un moment donné**, l'ensemble des choix qui vont régir la définition des droits et devoirs sociaux, et en résultat, les règles sociales de répartition ou de redistribution.

Ainsi, l'un des enjeux sous-jacent de l'équité est la notion même de justice sociale. Qu'est-ce qu'une société juste ?

Puisqu'il est difficile d'obtenir une réponse unique à cette question, l'enjeu prioritaire associé à la notion d'équité est bien évidemment l'acceptation du principe même de discrimination positive. Il est en effet pour certains discutable d'accorder à des groupes sociaux identifiés comme désavantagés un traitement préférentiel : cela rompt avec l'habitude française d'une égalité universaliste et républicaine. L'équité comme objectif à atteindre dans une société juste est donc questionnée, à la fois comme principe d'organisation des sociétés, et comme politique à mener.

C'est donc au regard des résultats que l'on pourra trancher : Aux Etats-Unis, les politiques d'*affirmatives actions* ont véritablement permis de rééquilibrer la représentation des noirs américains dans les

administrations publiques, par une logique de quotas temporaires. Cela a permis l'émergence d'une classe moyenne noire, autrefois très marginale. Mais cela a aussi eu tendance à exacerber les revendications communautaristes de groupes divers souhaitant aussi bénéficier de cette politique de quotas (groupes ethniques, religieux, etc.).

En France, il est encore un peu tôt pour faire un bilan car les politiques de discrimination positive sont cantonnées à des seules logiques de territoire et débutent encore.

Par exemple, on assiste aujourd'hui au **développement de mesures sociales visant à réduire les inégalités de situation, en vue de rétablir une équité relative**. La politique des ZEP consiste par exemple à allouer des moyens humains et matériels à des zones où les difficultés sociales et scolaires sont les plus criantes, pour réduire les écarts de destinées scolaires. Il en est de même de l'expérience de Science Po Paris de s'ouvrir à des lycées ZEP des banlieues parisiennes, ou encore de l'ouverture d'une classe prépa "spéciale" ZEP au lycée Henri IV... Mais on retrouve aussi cette volonté d'équité dans l'obligation faite aux entreprises d'employer un quota de 6% de travailleurs handicapés (théoriquement...). (on peut prendre aussi comme autre exemple la loi sur la parité hommes/femmes en politique)

- En France, l'égalisation des conditions s'accélère pendant les 30Glorieuses grâce à l'Etat-Providence : la Sécurité Sociale grâce à ses objectifs d'assurance et de solidarité produit une réduction des inégalités par la redistribution des revenus, facteur de cohésion sociale Mais l'égalité des situations n'est pas forcément recherchée.

-Traiter également tout le monde, c'est traiter tout le monde de la même manière, mais cela ne veut pas dire amener tout le monde à la même situation. En effet, du fait des différences entre les individus, il y a une inégalité de départ, une inégalité de conditions. Et un même traitement appliqué à des situations différentes ne donnent pas les mêmes effets. Exemple : apprendre à lire de la même manière à tous les enfants, à égalité de traitement, sans prendre en compte les inégalités initiales, par exemple sur la maîtrise de la langue française (vocabulaire, structures de la langue), débouche sur une encore plus grande inégalité. Pourtant,

dans ce cas, il y aurait égalité de traitement, mais c'est cette égalité de traitement qui est inégalitaire. Remarquons que pour l'exemple choisi, il y a longtemps que l'on sait qu'il faut tenter de réduire ces inégalités et que l'école maternelle agit dans ce sens.

-D'où l'idée de traiter différemment les gens différents de manière à compenser les inégalités de positions initiales. La justice sociale s'obtient là paradoxalement en traitant les individus de façon inégale. Par exemple, quand l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, éminente grande école française, décide de recruter une petite partie de ses élèves de première année parmi des élèves de lycées de banlieues défavorisées à partir d'un dossier et d'entretiens individuels, donc sans qu'ils passent le concours commun d'entrée, très sélectif, on est bien dans cette logique d'obtenir une certaine égalité d'accès à une grande école quelle que soit l'origine sociale, mais en renonçant à l'égalité des chances puisque les élèves de zones défavorisées ont un concours moins sélectif, et même à l'égalité des droits puisque ce concours alternatif est réservé à certains lycées.

- **On est là dans le domaine de l'équité. Ce qui est équitable est juste, mais peut passer par des inégalités de traitement.** C'est cette même logique qui est à l'œuvre quand le ministère de l'Education nationale décide que dans certaines zones, les écoles, collèges et lycées pourront bénéficier de moyens matériels et humains supplémentaires du fait des difficultés particulières des élèves qu'ils scolarisent. Substituer la notion d'équité à celle d'égalité amène donc à une redéfinition des politiques publiques qui visent à promouvoir l'idéal égalitaire.
- Ainsi, les sociétés démocratiques ne cherchent-elles pas à réduire les inégalités qui lui semblent justes. En fait, l'impression d'inégalités va dépendre de l'idée que la société se fait de la justice sociale. Aujourd'hui, les inégalités qui semblent injustes sont celles qui sont :
 - aléatoires
 - quand elles sont le résultat d'un héritage
 - parce qu'elles sont présentées de plus en plus comme le résultat d'un échec individuel et non comme celui d'un rapport de force
 - parce qu'elles sont cumulatives.

2. La justice sociale comme fondement des politiques de lutte contre les inégalités

2.1 Les grands principes de la justice sociale

Selon J.Rawls, l'équité renvoie alors à l'addition de trois principes enchainés :

- **un principe d'égale liberté** : toute personne a un droit égal aux libertés fondamentales, pourvu que cela soit compatible avec la liberté de tous. Cela signifie que chacun aura les mêmes droits et devoirs de base. Chacun souhaite les mêmes droits fondamentaux : liberté de circulation, d'expression, de réunion, de propriété etc. Ces libertés de base ne peuvent être limitées.
- **un principe d'égalité des chances** : les personnes ayant le même talent doivent avoir la possibilité d'accéder à des positions sociales identiques. Quelle que soit l'origine sociale, géographique ou le sexe d'un individu, la société doit lui garantir la possibilité d'accéder aux statuts de son choix (ce qui ne veut pas dire que tout le monde y accèdera).
- **un principe de différence** : les membres les moins avantagés de la société peuvent être traités différemment, à partir du moment où cela reste à leur bénéfice et au bénéfice de la collectivité toute entière. C'est ce principe qui permet d'associer la notion d'équité aux politiques d'interventions économiques et sociales comme les politiques de discrimination positive*.

L'application de ces trois principes peut sembler difficile. On peut donc retenir avant tout deux implications de ces principes :

- on peut choisir d'avantager certains groupes sociaux (refus de la simple égalité des droits), voire d'en désavantager d'autres, par des politiques spécifiques de discrimination positive* (en matière de protection sociale, d'accès au logement ou à l'emploi, etc.),
- on peut ainsi rétablir, par exemple, les chances d'accès de tous (pour plus d'égalité des chances) à des fonctions situées en haut des hiérarchies sociales notamment.

Bref, l'équité revient à traiter différemment les gens différents de manière à compenser les inégalités de position initiale pour aller vers plus d'égalité réelle. L'équité se réfère aux principes de justice sociale en vigueur dans la société.

2.2 Plus d'équité pour plus de justice sociale

Il y a aujourd'hui un débat entre plusieurs approches morales pour tenter de définir ce que doit être une société juste :

- Certains penchent en faveur de la **justice sociale commutative** : en appliquant strictement le respect de la liberté individuelle, la justice serait tout ce qui garantit la propriété individuelle ou la **situation personnelle**. On ne devrait donc changer la donne sociale que si la nouvelle situation améliore le bien-être d'au moins un citoyen, sans jamais diminuer celui d'aucun autre. Cette interprétation rigide empêche finalement bon nombre d'interventions étatiques de redistribution, dès lors qu'un seul individu est lésé, par exemple par une augmentation de sa contribution à la collectivité.
- D'autres préfèrent les principes de la **justice sociale distributive (ou redistributive)** : ils affirment la nécessité de l'intervention de l'État, quoi qu'il en soit, pour corriger certains déterminismes sociaux. Le **collectif** y est donc privilégié. Mais cette pratique peut alors sembler totalement injuste du strict point de vue individuel, pour les personnes qui ne profitent pas des mécanismes étatiques de correction, voire qui les subissent.
- Exemple : en France, tous les salariés cotisent pour financer les prestations familiales, y compris les personnes sans enfant. On peut trouver "juste", au nom de la solidarité (justice sociale distributive), que les familles avec enfants reçoivent une aide ainsi financée. On peut trouver "injuste" d'un point de vue individuel (justice sociale commutative) de devoir payer alors qu'on ne va pas bénéficier des prestations.

La notion de justice sociale est donc subjective et n'a pas de définition unique. Comme souvent, l'idéologie prime et détermine ce qui doit être la norme de représentation de la justice.

On assiste depuis quelques temps au développement de certains **droits subjectifs**. Il s'agit des droits à la personne, permettant notamment de réparer une situation individuelle jugée intolérable, en demandant à la solidarité nationale une réparation, principalement sous la forme d'une prestation compensatoire. On peut penser par exemple aux handicapés, qui du fait de leur situation, bénéficient d'un droit au travail aménagé, ou d'allocations spécifiques. Cette tendance au développement des droits

subjectifs au nom de la justice sociale est parfaitement légitime. Elle s'accompagne cependant aujourd'hui de deux dérives possibles:

Cela peut faire que l'Etat soit perçu comme un justiciable que le citoyen peut assigner en justice, pour obtenir une réparation de son préjudice ressenti, s'il estime que la responsabilité nationale est engagée (via les cours européennes de justice notamment).

Cela peut aussi participer d'une forme de "découpage en tranche" de la solidarité nationale, en amoindrissant la vision collective de la justice sociale.

- Il faut éviter d'avoir une vision trop tranchée de ce que serait la justice sociale, en oubliant qu'elle est le résultat de l'intériorisation d'une idéologie par exemple.
- La justice sociale n'est pas ce qui est perçu subjectivement comme juste ou injuste (ex: votre dernière note de SES était-elle juste?). C'est un construit social, qui nécessite un argumentaire sur ce qui doit être privilégié par la société.

3. Les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale

3.1 Réduire les inégalités par la redistribution et la protection sociale

a) La protection sociale

Protection sociale : Mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux risques sociaux.

Elle peut fonctionner selon trois logiques :

- **Assurance sociale** : les prestations sociales sont financées par les cotisations sociales et donc réservées à ceux qui ont cotisés.
La logique de l'assurance : modèle bismarckien; (du nom du Chancelier Bismarck, qui mit en place le système d'assurances sociales en Allemagne à la fin du XIX^e siècle). Chaque actif cotise proportionnellement à son revenu et il reçoit des prestations proportionnelles à ses cotisations. Ici, il n'y a donc pas a priori de volonté de réduire les inégalités mais seulement d'assurer un bien-être. Le versement des prestations est

"sous condition de cotisation", c'est-à-dire qu'il faut avoir cotisé pour en bénéficier.

- **Assistance** : les prestations sociales assurent un revenu minimum et sont donc versés sous conditions de ressources et financées par l'impôt. L'objectif est de lutter contre la pauvreté.

La logique d'assistance: Le modèle beveridgien. (lord Beveridge)

Mis en place en Grande Bretagne après le rapport de lord Beveridge sur le "welfare state". Il s'agit au départ (1942) d'un système «universel» : Tous les citoyens sont couverts s'ils en ont besoin quelle que soit leur situation professionnelle (c'est le principe d'universalité) ...mais ces prestations sont minimales .C'est l'impôt qui soutient le système.

Ce modèle a été amélioré par les états socio-démocrates scandinaves. Le niveau de prestation est élevé et garanti à tous les citoyens. Ce système repose sur la volonté d'assurer la plus grande égalité possible entre tous les citoyens

- **Protection universelle** : Les prestations sociales couvrent certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont les mêmes pour tous et accordées sans conditions, elles sont financées par l'impôt.

En France, le système mis en place combine les deux logiques, **assurance et assistance**

• logique d'assistance: (ETAT= redistribution verticale) depuis peu, grâce à la **C.M.U.**(Couverture Maladie Universelle), des personnes qui ne cotisent pas peuvent bénéficier d'une couverture sociale en cas de maladie. Le RSA ou Revenu de Solidarité Active a remplacé le RMI. Il se divise en 2 dispositifs: le RSA «socle» versé aux personnes sans emploi et sans ressources; et le RSA «chapeau» qui s'ajoute

A la logique d'assurance: principe selon lequel un individu est couvert contre certains risques sociaux grâce à un mécanisme de prestations dès lors qu'il participe au financement de la couverture par un mécanisme de cotisations, en particulier pour la retraite et le chômage.

b) L'Etat-Providence

- **Etat Providence** = Notion qui s'oppose à la notion d'Etat Gendarme (Etat se limitant à assurer les fonctions régaliennes traditionnelles, armée, justice, police, diplomatie et qui s'abstient d'intervenir dans l'économie). Un Etat providence est un Etat interventionniste et plus particulièrement un Etat qui finance des dépenses sociales permettant de limiter l'impact d'un risque social.

L'Etat Providence est donc un Etat qui finance une protection sociale pour protéger les individus contre les risques sociaux.

Les 3 types d'Etat-Providence

	Type « résiduel » ou »libéral	Type « corporatiste » ou « continental »	Type « universaliste » ou « social- démocrate »
Pour qui ?	Pauvres	Travailleurs	Citoyens
A quelle condition ?	Besoins prouvés	Contribution au financement	Aucune
Financé de quelle manière ?	Impôts	Cotisations	Impôts
Degré de protection ? - Gamme - niveau	Limitée Modeste	Moyenne Variable	Etendue Elevée
Type de redistribution	Verticale	Horizontale	verticale

Le système fondé sur l'assurance social est le plus déstabilisé par la précarité du travail :

- Les individus exclus du marché du travail se retrouvent mal protégés par le système et donc en situation d'insécurité sociale (cf. analyse de R. Castel). C'est ce qui explique le développement de minima sociaux (RSA, CMU, Minimum vieillesse) qui viennent compléter les prestations issues du système d'assurance sociale. C'est pour cela que le système français est hybride (résiduel et corporatiste)

- Le financement du système est de plus en plus problématique du fait du vieillissement de la population, et du développement du chômage de masse qui déséquilibrent les comptes des administrations de protection sociale.

c) Les effets de la redistribution

La redistribution des revenus consiste à :

- prélever sur tous les revenus des prélèvements obligatoires=impôts, taxes et cotisations sociales perçus par les administrations publiques (ce qu'on appelle la fiscalité) Les prélèvements obligatoires servent aussi à financer les services collectifs.

-reverser des prestations sociales=ensemble des revenus versés par les administrations publiques pour financer un risque social = Evènement plus ou moins prévisible entraînant une perte de revenu ou une augmentation des dépenses dont la protection est organisée par les pouvoirs publics. C'est aussi ce qu'on appelle les revenus de transfert.

Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques sociaux.

Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance).
- La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles).
- La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants).
- La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle.
- Les difficultés de logement (aides au logement).
- La pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion - RSA, minimum vieillesse, etc.).

L'objectif de la redistribution est la réduction des inégalités

Pourquoi cela est-il un atout pour la cohésion sociale ?

En protégeant les individus contre les risques sociaux on les protège en partie du risque d'exclusion sociale. Notamment en leur offrant un revenu complémentaire ou qui se substitue à celui perdu du fait de la confrontation à risque social.

3.2 Réduire les inégalités par la fiscalité et les services collectifs

Fiscalité : ensemble des pratiques de perception des prélèvements obligatoires

Services collectifs : productions non marchandes du secteur public financées par les prélèvements obligatoires.

La fiscalité sur les revenus est proportionnelle dans certains pays, c'est à dire que les contribuables paient tous un certain % de leur revenu en impôts. En France, elle est progressive. Plus le revenu est élevé, plus la «tranche d'impôt» est importante.

Les services collectifs sont financés par impôts ou les taxes locales, et visent à réduire les inégalités de situation. Les ménages qui ont des revenus primaires faibles contribuent peu ou pas au financement de ces services financés par l'impôt, mais ils en bénéficient dans des proportions aussi importantes que les ménages qui paient des impôts. Ils sont financés par impôts. Ces services publics visent à réduire les inégalités de situation. C'est le cas de l'éducation, des équipements publics gratuits (ex squares, aires de jeux, médiathèques, piscine...) des postes, commissariats...

3.3 La lutte contre les discriminations

Discrimination : différence de traitement en raison d'un critère prohibé par la loi

Des solutions aux discriminations :

- les lois de discrimination positives : ZEP, IEP, loi parité
- les recours peuvent être judiciaires ou non

-le CV anonyme , un exemple de solution pour lutter contre les discriminations à l'embauche.

4. L'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et fait l'objet de débats quant à son efficacité

4.1 Une intervention de l'Etat sous contrainte

Le ralentissement de la croissance limite les moyens financiers de l'Etat et l'oblige à se poser la question de l'efficacité, du point de vue de l'idéal égalitaire, des mesures qu'il met en œuvre. De plus, l'UE impose un certain nombre de contrainte aux Etats concernant les services publics

a) La crise de l'Etat-Providence

-Une crise financière: "le trou de la sécu»

Pas assez de cotisations (donc de recettes) à cause du chômage, de la précarité du travail, du faible taux d'activité (difficulté d'emploi des seniors), de la faiblesse de l'augmentation des salaires, des baisses répétées des "charges sociales" pour les entreprises...

Plus de dépenses:

- vieillissement de la population et allongement de l'espérance de vie => poids des retraites mais aussi des dépenses de santé;
- progrès technique => renchérissement des dépenses de santé
- montée du chômage => + allocations
- des dépenses mal régulées: ex: puisque les médicaments sont remboursés pourquoi se limiter?

Des solutions difficiles à mettre en œuvre: il faudrait faire payer + de cotisations aux actifs ou réduire les allocations ou encore augmenter les impôts....

- **Une crise d'efficacité:**

-faible réduction des inégalités alors que c'était l'un des buts de la protection sociale. - le système de sécurité sociale français repose sur le travail.... qui est actuellement en crise..Il a fallu la création du RSA et de la CMU pour faire face à ce problème.

- **Une crise de légitimité:** ...disent les libéraux

- Développement de l'assistanat et de la dé- responsabilisation des individus qui attendent tout de l'Etat.
- démotivation désincitation au travail (trappes à inactivité) si le revenu minimum et +ou- égal au SMIC => la création du RSA
- augmentation de l'individualisme: pourquoi se soucier des autres puisque l'Etat s'en charge... pourquoi payer pour les autres si on risque peu la maladie, le chômage...
- Baisse de la compétitivité de l'économie: ce qui est dépensé pour la protection sociale ne l'est pas pour soutenir la croissance économique; de plus les charges sociales pénalisent les entreprises dans la mondialisation où de nombreux pays n'ont pas ou peu de charges sociales à payer...

b) L'évolution de la protection sociale qui en découle

- **Les prestations sociales sont de plus en plus sous conditions de ressources, c'est-à-dire qu'elles sont réservées à ceux qui gagnent moins qu'un certain niveau de revenu** (comme par exemple le RMI). On est bien là dans une logique d'équité : donner la même chose à tout le monde quel que soit le revenu reviendrait à augmenter de la même façon les revenus des plus riches et des plus pauvres, ce qui ne réduirait pas les inégalités.
- **Les politiques d'aide sociale sont de plus en plus individualisées.** Quand on sait que les inégalités sont plus souvent dues qu'avant aux aléas de l'histoire personnelle des individus, il est logique de prendre moins de mesures générales dont on a du mal à assurer l'efficacité. Ainsi, le RMI est-il attribué non seulement sous condition de ressources mais aussi à la condition que le bénéficiaire signe un contrat personnalisé de réinsertion, dont le contenu peut être très varié d'un individu à l'autre, pour s'adapter aux besoins et aux possibilités de chacun. De même, le PARE (plan d'aide au retour à l'emploi), qui permet aux chômeurs de continuer à bénéficier de certaines allocations, a un contenu individualisé.
- **L'Etat mène aussi des politiques de "discrimination positive ", c'est-à-dire des politiques qui, explicitement, accordent plus à certains individus qu'à d'autres, du fait de leur inégalité de situation initiale.** L'exemple le plus fréquemment cité en France est celui des ZEP (zones d'éducation prioritaire), dans lesquelles les établissements scolaires bénéficient de moyens particuliers parce qu'ils scolarisent des élèves " en difficulté ". Ainsi une école primaire en ZEP peut-elle disposer de 6

instituteurs alors qu'il n'y a que 5 classes, ce qui permet d'assurer des activités individualisées en fonction des difficultés rencontrées, en dehors du groupe classe. Mais on peut citer d'autres exemples de politiques de discrimination positive : quand la loi impose l'embauche d'un certain quota de travailleurs handicapés dans les entreprises, il s'agit bien d'une discrimination positive (on sait que, dans la réalité, ce quota n'est pas respecté car la loi permet aux entreprises de se dispenser de cette embauche en versant une certaine somme à un fonds pour l'emploi des handicapés).

- **Enfin, on est amené à repenser la gratuité des services publics.** En effet, on sait que ceux-ci sont en général gratuits du fait qu'ils sont utiles à tous. Mais si les services publics sont gratuits, cela ne signifie évidemment pas qu'ils ne coûtent rien. Quand un consommateur utilise un service public, l'État paie pour lui le prix de ce service. Si tout le monde utilise également ce service, cela peut se comprendre. Cela se comprend encore mieux si ce sont ceux qui sont le plus victimes des inégalités qui l'utilisent le plus. Mais quand ce sont ceux qui disposent déjà de revenus élevés qui utilisent le plus ce service, cela pose un problème du point de vue de l'équité. On peut donner un exemple : les étudiants peuvent bénéficier, s'ils ne logent pas chez leurs parents, d'une allocation logement sans condition de ressources (sauf personnelles : les étudiants qui travaillent, donc qui ont un salaire, ne peuvent en bénéficier si ce salaire dépasse un certain montant), donc quelles que soient les ressources de leurs parents. Or, on sait que les enfants de catégories aisées sont surreprésentées dans la population étudiante. On peut donc se poser la question de la pertinence de cette allocation du point de vue de l'équité, l'aspect positif de cette allocation étant bien sûr qu'elle rend possible une certaine indépendance des jeunes vis-à-vis de leur famille. On reviendra sur la question des services publics plus loin.
- **Un débat existe même sur l'aide à la pauvreté.** Aider les pauvres ne serait pas une manière de les inciter à retravailler d'où l'idée de créer des allocations dégressives telles que le RSA.

4.2 Les risques de désincitation et d'effets pervers de l'intervention de l'État

Laffer « Trop d'impôts tue l'impôt »

Pour les libéraux, seul le libre fonctionnement du marché est censé aboutir à un optimum au sens de Pareto, c'est-à-dire à un point où il est impossible de modifier la répartition des ressources pour améliorer le sort des uns sans détériorer celui des autres. Pour F.Von Hayek, l'idée même d'égalité et de justice sociale est critiquable, car elle risque de générer le règne de l'égalitarisme, sur le modèle du communisme, et justifierait une trop forte intervention de l'Etat, entrave au bon fonctionnement du marché. Les incitations financières doivent être préservées car elles sont des sources d'informations précieuses pour les agents économiques et elles stimulent leurs activités économiques.

- **Les inégalités de revenu encouragent le travail en récompensant l'effort individuel.** On a déjà vu le principe " à travail égal, salaire égal ", et on a déjà noté qu'il impliquait une inégalité entre des niveaux de travail différents. Bien évidemment, on peut penser que si le salaire était le même quel que soit le niveau de travail, tout le monde se contenterait du minimum d'effort. Les économistes libéraux s'appuient sur ce principe pour dénoncer l'insuffisance des inégalités dans certains domaines de la vie économique. Ainsi, ils soutiennent que si les minima sociaux (RMI, indemnités chômage, ...) sont trop proches du SMIC, les individus touchant les bas salaires ne seront pas enclins à travailler mais plutôt à vivre aux dépens de l'Etat providence. De même, si le SMIC est trop élevé et que l'échelle des salaires est trop restreinte, les travailleurs n'auront pas intérêt à faire un effort de formation, puisqu'une progression dans la hiérarchie de l'entreprise leur rapporterait peu.
- **Les inégalités sont nécessaires pour favoriser l'épargne et l'investissement.** On sait que la propension à épargner (voir lexique) est plus élevée pour les détenteurs de revenus élevés, ce qui est assez logique (il est plus facile d'épargner quand on dispose de 5 fois le SMIC que quand on est payé au SMIC). Or l'épargne est la base de l'investissement. Donc la capacité d'épargne, et donc de financement des investissements, est plus élevée quand l'inégalité des revenus est forte que dans le cas contraire. Et la croissance est fortement corrélée avec le taux d'investissement comme nous l'avons vu dans le chapitre 1. Mais c'est aussi en récompensant le bon investissement par de supers profits, et donc par de fortes inégalités, que l'on incite les épargnants à chercher l'investissement le plus pertinent, c'est-à-dire correspondant à une forte demande et économiquement rentable.

- **Enfin, les inégalités permettent de récompenser ceux qui innovent et donc de stimuler le progrès technique et organisationnel qui entraînera la croissance.** Les inégalités donnent des informations indispensables aux acteurs économiques, en même temps qu'elles leur donnent des guides de comportement. Que veut-on dire par là ? Si par exemple, les salaires versés sont plus élevés dans une branche nouvelle et en croissance, et plus faibles dans une branche en déclin, normalement les salariés rationnels vont tenter de quitter la branche en déclin et d'aller se faire embaucher dans la branche en croissance, même s'il faut pour cela un complément de formation. On peut faire le même raisonnement pour les profits : les détenteurs de capitaux vont tenter d'investir dans les branches ou les entreprises où les profits sont élevés (on rappelle que les profits sont des revenus ...). Le libre jeu du marché, grâce aux inégalités qui en résultent, permet donc une allocation optimale des ressources (cette expression, couramment utilisée par les économistes, en particulier néo-classiques, signifie que les ressources, c'est-à-dire le capital et le travail, sont utilisées le plus efficacement possible). Et les inégalités agissent alors comme un aiguillon sur les comportements : elles sont des incitations à accepter le changement de métier ou le changement de région, par exemple, ou à prendre des risques, par exemple en créant sa propre entreprise.